

Table des matières

Introduction	1
1. Historique des gymnases suisses	2
1.1. De la réforme de 1925 au règlement de 1995	2
1.2. Changements apportés suite au règlement de 1995.....	3
2. Durée des études gymnasiales dans les cantons suisses	4
2.1. Organisation du cursus long et du cursus court.....	4
2.2. Hypothèses sur le choix des structures	7
2.3. Constats résultant d'un gymnase de trois ou d'au moins quatre ans	8
3. EVAMAR II : point de départ des débats actuels ?	10
3.1. EVAMAR II : résultats	10
3.2. Projet 5 et avis divergents	14
3.3. Débats actuels par des exemples (Vaud-Valais)	15
3.4. Harmonisation possible ou partielle ?.....	17
Conclusion	18
Bibliographie	20
Annexes.....	22

Introduction

Conscientes de la diversité au sein des différents gymnases suisses, nous nous sommes posé la question de cette hétérogénéité cantonale. En effet, la Suisse, petit pays européen, démontre des systèmes éducationnels très variés, à l'inverse de plus grands pays tels que la France et l'Italie où les systèmes sont uniformes (Eberle & Brüggengbrock, 2013, p. 37).

Notre parcours gymnasial de valaisannes, nos études universitaires à Genève et nos interrogations en tant que futures enseignantes du canton de Vaud prouvent que nous nous trouvons au centre de cette structure suisse hétérogène. Notre but est de faire une synthèse mettant en évidence les différences entre les systèmes éducatifs du secondaire II au gymnase.

En Suisse, les formations postobligatoires sont gérées par les autorités cantonales et par conséquent, chaque canton a ses propres réglementations. Dans le cadre de ce mémoire, nous allons nous pencher sur le cas particulier de la maturité gymnasiale, le but étant de faire ressortir le problème de la durée des études dans chaque canton et de comprendre l'impact de ce choix sur les aptitudes des élèves. Actuellement, il existe deux types de cursus, communément appelé cursus long et cursus court. Le cursus long, utilisé uniquement dans certains cantons suisses alémaniques est constitué d'un gymnase de six ans à la suite de l'école primaire. Le cursus court, instauré dans pratiquement tous les gymnases suisses, est composé de deux ou trois ans de secondaire I, suivi de trois, quatre ou cinq ans de gymnase. Ces différences au sein du cursus court ont été le point de départ de notre réflexion. Nous nous sommes demandé quels étaient les facteurs qui influençaient et qui expliquaient la durée des études pour chaque canton et s'il était possible de trouver un consensus entre ces systèmes, comme ce fut le cas pour HarmoS¹.

Dans un premier temps, nous allons nous appuyer sur l'historique pour expliquer comment la structure gymnasiale actuelle s'est développée. Ensuite, nous mentionnerons les logiques contemporaines à l'intérieur des cantons, en mettant l'accent sur la durée des études gymnasiales. Ces observations nous permettront d'émettre des hypothèses quant aux raisons des choix de variations des systèmes. Cet état des lieux mettra en évidence certains constats résultant des différents systèmes gymnasiaux de trois ou d'au moins quatre ans et validera nos hypothèses. Finalement, en lien avec l'étude sur l'évaluation de la maturité, nommée ci-après EVAMAR, nous allons montrer comment la durée des études peut influencer la réussite des élèves dans leur formation secondaire, voire tertiaire. Suite aux résultats de l'étude

¹ Ce terme désigne un concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire entre les cantons suisses.

EVAMAR, cinq projets de révision ont été mandatés par la Conférence des directeurs de l’instruction publique (ci-après CDIP). Le projet numéro 5 concerne la durée des études au gymnase et il est donc intéressant d’observer comment il peut soutenir notre questionnement sur la durée et sur la possibilité d’une harmonisation. Nous finirons par analyser certains débats actuels qui montrent la pertinence de notre propos ainsi que les avis partagés sur la question de la durée et sur la nécessité d’une harmonisation.

1. Historique des gymnases suisses

L’historique des gymnases, bien que mouvementé, remonte à plus de deux siècles, et a posé les bases communes de la structure actuelle. La création du gymnase au début du 19^e siècle l’a vu disparaître puis réapparaître quelques années plus tard² (Charles, 1991, pp. 8-11 ; Charles, 2005, pp. 1-2). Dès le deuxième quart du 20^e siècle, les défenseurs d’un nouveau système multidisciplinaire se sont rassemblés pour discuter d’une maturité en plusieurs types d’orientation, dans le but de se spécialiser dans un domaine précis. Cette discussion a abouti à la réforme de l’ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale en 1925 (Eberle & Brüggenbrock, 2013, p. 8).

1.1. De la réforme de 1925 au règlement de 1995

Cette nouvelle ordonnance instaurait trois types de maturité : le type A, comprenant la maturité classique latin-grec ; le type B, avec une langue moderne et du latin ; et le type C orienté sur les mathématiques et les sciences expérimentales. L’obtention de tous les types de maturité donnait la possibilité d’accéder à l’école polytechnique (ci-après EPF) sans examens complémentaires. De plus, les titulaires d’une maturité de type C devaient subir une épreuve de latin pour faire des études de médecine (Eberle & Brüggenbrock, 2013, p. 8). Les exigences des différents acteurs de la politique éducative ont amené, lors des décennies suivantes, à de nombreuses restructurations du gymnase. Celles-ci ont abouti à l’apparition de deux nouveaux types de maturité instaurés suite à la réforme de 1972 : langues modernes, type D et économie, type E. « En opérant cette réforme en 1972, le gymnase a complètement mis de côté l’idée d’un programme homogène de culture générale menant à la maturité requise pour entreprendre des études, et l’a légitimée en arguant des besoins croissants en effectifs » (Criblez, 2011, p.11, trad. libre de Eberle & Brüggenbrock, 2013, p. 9). Cette

² Nous parlons ici de l’exemple vaudois, qui nous paraît applicable à l’ensemble des autres cantons selon l’étude de Eberle et Brüggenbrock, 2013.

hétérogénéité est restée constante jusqu'au règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ci-après RRM) de 1995.

1.2. Changements apportés suite au règlement de 1995

Le RRM a apporté beaucoup de changements au sein des gymnases suisses. Le 16 janvier 1995, ce nouveau règlement a aboli l'ancienne maturité gymnasiale composé des cinq types et l'a remplacée par une maturité unique centrée sur la culture générale. Dès lors, en inculquant des connaissances aux élèves dans tous les domaines, l'objectif des gymnases suisses est de ne pas les spécialiser en latin, sciences, ou économie, mais de leur permettre l'accès sans restriction à toutes les facultés (Charles, 2005, p. 2).

Cependant, Eberle & Brüggenschrock disent que: « Malgré l'abolition des types de maturité en faveur d'une maturité unique, comportant un grand nombre de disciplines fondamentales, censées transmettre un enseignement de culture générale adéquat, équilibré et désormais plus vaste, le gymnasien ou la gymnasienne a cependant toujours la possibilité de se spécialiser » (2013, p.9). En effet, en plus de ces disciplines fondamentales, le règlement a également instauré le choix d'options spécifiques et complémentaires qui permettent aux étudiants de choisir leurs enseignements en fonction de leurs intérêts, sans leur fermer les portes des différentes facultés universitaires. Le nouveau règlement offre donc un bon compromis entre l'ancienne et la nouvelle maturité.

En résumé, la maturité gymnasiale actuelle est généralement obtenue après trois à quatre ans d'études en fonction du canton qui la délivre, directement à la suite de l'école obligatoire. Cette maturité est reconnue au niveau fédéral par la Confédération suisse suite à l'Ordonnance du 15 février 1995 et du Règlement de reconnaissance de maturité de la CDIP (Office fédérale de la statistique, 2012, p. 36). Elle est répartie en sept disciplines fondamentales, une option spécifique et une option complémentaire, et doit se conclure par un travail de maturité et par les examens de maturité. Par conséquent, la Confédération a établi des conditions communes à l'obtention de la maturité, mais n'en a pas spécifié la structure, d'où l'existence de multiples compositions propres à chaque canton.

2. Durée des études gymnasiales dans les cantons suisses

En relation avec notre problématique principale, l'article 6 du RRM de 1995³, révisé en 2007, traitant de la durée du gymnase, a permis d'uniformiser la longueur des études :

Art. 6

¹La durée totale des études jusqu'à la maturité est de douze ans aux moins.

²Durant les quatre dernières années au moins, l'enseignement doit être spécialement conçu et organisé en fonction de la préparation à la maturité. Un cursus de trois ans est possible lorsque le degré secondaire I comporte un enseignement de caractère prégymnasial.

³Dans les écoles accueillant des adultes, la période de préparation à la maturité doit s'étendre sur trois ans au moins et l'enseignement direct y occuper une juste place.

⁴Les écoles délivrant des certificats de maturité peuvent accueillir des élèves venant d'autres types d'écoles. Ces élèves doivent y effectuer en principe les deux dernières années d'études précédant la maturité.

En résumé, cet article mentionne une durée commune de quatre ans au moins dans tous les cantons pour préparer les élèves à la maturité. Ces quatre ans peuvent être composés d'une année prégymnasiale, réalisée au secondaire I. Nous pouvons constater une tentative d'uniformisation, mais qui n'est pas homogène, car elle dépend des réglementations cantonales. Cette hétérogénéité n'est pas nouvelle : elle existe depuis la création des gymnases et chaque canton a dû réadapter son système éducatif en fonction de cet article de loi.

Afin de contrôler les restructurations amenées par le RRM et de les améliorer, ce règlement a été évalué sous mandat de la CDIP en 2001 et 2005. Cette évaluation à l'échelle nationale porte le nom d'EVAMAR.

2.1. Organisation du cursus long et du cursus court

Dans les cantons suisses⁴, il existe deux types de cursus qui amènent à l'obtention de la maturité gymnasiale : le cursus long et le cursus court. En général, la durée des études se déroule sur une période allant de 12 à 14, voire même 15 ans pour certains cantons, dont 14 ans au moins dans le système HarmoS⁵. Au niveau structurel, nous retrouvons le cursus long qui s'étend sur six ans à la suite de l'enseignement primaire. Le cursus court, quant à lui, s'étend sur quatre ans au moins à la suite de la 10^e ou 11^e HarmoS⁶ et prévaut en Suisse romande et italienne (Centre suisse de la coordination pour la recherche en éducation (ci-

³ Disponible à <http://rsn.ne.ch/ajour/dati/f/pdf/410132.pdf>

⁴ Pour les abréviations des cantons, se référer à l'annexe 1.

⁵ HarmoS compte les deux premières années enfantines, puis les 6 années primaires et les années de secondaire I.

⁶ La durée du gymnase de cursus court peut varier en fonction du canton. Nous allons traiter plus en détails cette problématique dans notre discussion.

après CSRE, 2014, p. 148). Le cursus long, héritier d'une longue tradition, a été entièrement adopté par les cantons de NW, OW et UR et partiellement par la Suisse centrale et orientale. Au sein d'un même canton, nous pouvons même retrouver les deux types de cursus (dans 8 cantons : AI, GL, GR, LU, SG, SO, ZG, ZH, ce qui constitue environ 1/3 des cantons). L'annuaire de l'instruction publique en Suisse, datant de 1910, mentionnait déjà une durée hétérogène des études. Les exemples de ZH et de TG nous permettent d'observer ce propos⁷. En effet, en 1910, le canton de ZH proposait uniquement un gymnase en 4 ans, alors que maintenant il est possible de suivre les deux cursus. Le canton de TG, quant à lui, offrait une structure gymnasiale en 6 ans et, aujourd'hui, ne propose plus que le cursus court d'une durée de 4 ans. Ceci prouve que les différents cursus au sein des cantons peuvent évoluer.

C'est pourquoi nous avons trouvé qu'il était nécessaire de réaliser une synthèse des différents cursus au gymnase pour chaque canton, afin d'avoir une vue d'ensemble sur la situation en Suisse. Pour ce faire, nous nous sommes basées sur la mise à jour du rapport concernant le cursus conduisant à la maturité gymnasiale mandaté en 2006 par l'association valaisanne des professeurs de l'enseignement secondaire (ci-après AVPES) (AVPES, 2006). Ce rapport traite des différents cursus et structures en 12 ou 13 ans que les élèves suisses suivent dans les différents cantons. Ces données n'étant plus complètement à jour, nous avons réadapté le tableau en nous basant sur le rapport 2014 du CSRE ; sur deux rapports disponibles sur le site de la CDIP (*Passage de l'école obligatoire aux écoles de maturité gymnasiale* (2015) et *Structures scolaires cantonales en Suisse* (2015)), qui détaillent les structures scolaires cantonales en Suisse ; et sur les sites internet des différents gymnases.

Nous avons ainsi créé un tableau avec plusieurs entrées, en séparant tout d'abord le cursus long du cursus court. Puis, à l'intérieur même du cursus court, nous avons détaillé la durée propre à chaque structure. Le cursus long, dans la partie supérieure du tableau est composé d'une structure en 6-6, c'est-à-dire six ans de primaire (partie verte), suivis de six ans de gymnase (partie bleue). Le cursus court, dans la partie inférieure, comprend trois structures principales : 6-2-4 ; 6-3-3 ; 6-3-4, soit pour chacune six ans de primaire (partie verte), suivis de deux ans de secondaire I (partie rouge), puis de trois ou quatre ans de gymnase (partie bleue). Nous pouvons également observer au sein de ce cursus court deux autres cas particuliers : le VS avec une structure de 6-2-5, six ans de primaire, deux ans de secondaire I et cinq ans de gymnase et le TI avec une structure de 5-4-4, cinq ans de primaire, quatre ans

⁷ Annuaire de l'instruction publique, disponible à <http://retro.seals.ch/digbib/voltoc?pid=aip-001:1910:1/1910>

de secondaire I et quatre ans de gymnase. En regroupant les cantons en fonction de ces critères, nous pouvons mieux nous rendre compte des disparités entre les cursus et les durées des gymnases.

Tableau 1 : Résumé des principaux cursus et structures

Cursus	Canton	1 (3 ^e H)	2 (4 ^e H)	3 (5 ^e H)	4 (6 ^e H)	5 (7 ^e H)	6 (8 ^e H)	7 (9 ^e H)	8 (10 ^e H)	9 (11 ^e H)	10	11	12	13
		Nombre d'années de scolarité dans les degrés primaire						Nombre d'années de formation dans les écoles de maturité						
Long														
6-6	AI													
	GL													
	GR													
	LU													
	NW													
	OW													
	SG													
	SO													
	UR													
	ZG													
	ZH													

		Nombre d'années de scolarité dans les degrés primaire						Nombre d'années de scolarité au secondaire I		Nombre d'années de formation dans les écoles de maturité				
Cursus	Canton	1 (3 ^e H)	2 (4 ^e H)	3 (5 ^e H)	4 (6 ^e H)	5 (7 ^e H)	6 (8 ^e H)	7 (9 ^e H)	8 (10 ^e H)	9 (11 ^e H)	10	11	12	13
Court														
6-2-4	AI													
	AR													
	BE-d													
	GL													
	GR													
	LU													
	SG													
	SH													
	SO													
	TG													
	SZ													
	ZG													
	ZH													
6-3-3	BE-f													
	BL*													
	BS*													
	JU													
	NE													
	VD													
6-3-4	AG													
	FR													
	GE													
6-2-5	VS													
5-4-4	TI													

*Les structures de BL et BS sont en voie de changements pour les années à venir, c'est pourquoi nous avons préféré les introduire sous leur nouvelle structure de 6-3-3.

De ce tableau, nous pouvons observer une nouvelle fois que certains cantons offrent les deux types de cursus de formation gymnasiale (AI, GL, GR, LU, SG, SO, ZG, ZH). Nous avons démontré, grâce à l'emploi des couleurs (verte et bleue), qu'à l'intérieur du cursus long, les élèves suivant la filière gymnasiale n'ont pas de secondaire I. Cependant, cela s'applique uniquement aux gymnasiens, les étudiants s'orientant vers une formation professionnelle doivent, quant à eux, passer par le secondaire I.

Nous remarquons également que la majorité des cantons propose une formation totale de 12 ans, alors que pour cinq cantons (AG, FR, GE, VS, TI), elle se déroule en 13 ans.

Pour finir, dans le cursus court, la partie rouge nous indique des disparités entre les nombres d'années du secondaire I. Ces observations nous permettent de nous demander pourquoi il existe une telle hétérogénéité au sein du cursus court.

2.2. Hypothèses sur le choix des structures

Suite au tableau précédent, qui montre un manque d'harmonisation à travers la Suisse, nous nous sommes interrogées sur ces différentes structures et allons émettre nos hypothèses sur la question.

Premièrement, nous nous sommes demandé si ces structures au sein du cursus court étaient liées aux autres niveaux (secondaire I et/ou tertiaire), qui pourraient influencer la durée du gymnase. Certains cantons pensent peut-être qu'il est préférable d'avoir une année supplémentaire au secondaire I, avant de pouvoir accéder au gymnase, pour permettre aux élèves d'être plus matures et mieux préparés, et diminuer le taux d'échec et d'abandon. En effet, beaucoup d'élèves valaisans, qui ont des notes suffisantes pour accéder au gymnase, terminent leur dernière année de scolarité obligatoire (11^e HarmoS) par la première année de gymnase. A l'âge de 15 ans et, ne sachant quelle voie choisir, ils optent pour cette solution mais arrêtent parfois après la première année. Nous soulevons par là un manque de maturité de la part des élèves, qui conduit à l'abandon de leur formation gymnasiale. Cela n'aurait peut-être pas lieu d'être si ces élèves avaient effectué leur dernière année de scolarité obligatoire au secondaire I.

A l'inverse, il se pourrait que d'autres cantons préfèrent un gymnase plus long afin que les élèves réussissent mieux leurs études tertiaires. Les élèves seraient donc mieux préparés à l'Université ou aux Hautes Ecoles, ce qui impliquerait une réduction du taux d'échec et d'abandon au niveau supérieur.

Cette hypothèse peut être également rapprochée à la sélectivité des étudiants. En effet, nous pouvons constater qu'une sélection sociale s'exerce car seuls les meilleurs élèves peuvent accéder au gymnase après deux ans de secondaire I. Cependant, ceux qui n'ont pas les notes nécessaires devront, quant à eux, suivre une année supplémentaire au secondaire I et auront donc un total d'années de formation plus long⁸.

Notre deuxième hypothèse est liée à la superficie de chaque canton ainsi qu'au taux de maturité. En fonction de la densité du canton, il y aura une plus grande demande de

⁸ Par exemple, un élève qui fait une troisième année de secondaire I en Valais ne commencera pas le gymnase en 2^{ème} année, mais en 1^{ère} année.

scolarisation et donc un plus grand nombre de gymnases pour lesquels il faudra trouver des fonds et engager du personnel enseignant. Cette hypothèse repose sur la question du coût qu'il est nécessaire de se poser pour comprendre les choix des cantons. Par exemple, les cantons ayant un faible taux de maturité pourraient proposer un cursus long de six ans car les coûts ne seraient pas autant élevés que dans les cantons avec un fort taux de maturité.

Cependant, nous allons devoir vérifier les réponses à ces interrogations à l'aide des informations sur les cantons, sur les gymnases et sur l'évolution commune de la structure d'enseignement.

2.3. Constats résultant d'un gymnase de trois ou d'au moins quatre ans

Nous allons à présent justifier nos hypothèses concernant la durée des études au gymnase et tenter de les valider en nous basant sur certains auteurs. Par la même occasion, nous mettrons en évidence les constats résultant d'une structure de trois ou quatre ans au sein du cursus court.

Notre première hypothèse liée aux niveaux inférieur et supérieur au secondaire II doit être mise en lien avec la qualité de la formation, la sélectivité et le taux d'abandon. Concernant la qualité de la formation, les élèves au bénéfice d'une maturité en quatre ans démontrent moins de stress et de craintes de redoublement (AVPES, 2006, p. 7). Cet avantage est renforcé par les propos des enseignants qui trouvent qu'il n'est pas possible d'offrir une éducation de même qualité avec un an de moins au secondaire II. Ils évoquent également le manque de maturité psychologique des élèves après seulement trois ans. Bien que ces élèves aient la possibilité d'entrer plus vite sur le marché du travail et d'être sur le même plan que les étudiants étrangers, ils risquent de rallonger leurs études en s'accordant une année sabbatique avant d'entreprendre leur cursus universitaire. Par conséquent, le choix de la durée reste entre les mains de l'élève et non du gymnase (AVPES, 2006, p. 8).

De plus, il existe aussi un critère de sélectivité qu'il faut prendre en considération. En effet, le choix de la formation dépend également de l'intérêt des élèves et de leurs parents mais aussi de leurs origines socioéconomique et culturelle. Ce choix est lié à l'entrée au gymnase et à l'égalité des chances, qui demandent de bons résultats à la suite de la scolarité obligatoire (CSRE, 2014, p. 110 et p. 156). Il est intéressant de constater que le taux de maturité a également une influence sur l'accès au gymnase. En effet, dans certains cantons où le taux de maturité est faible, même les bons élèves ne sont pas assurés d'avoir leurs places au gymnase. Ils devront peut être effectuer une année supplémentaire de secondaire I avant de poursuivre

leurs études gymnasiales (CSRE, 2014, pp. 144-145). Quant au taux d'abandon, il n'existe pas de chiffres précis qui permettent de montrer une influence sur le choix de la durée. Cependant, il existe des données montrant qu'il y a une corrélation entre les taux de maturité et les départs précoces (annexe 2). Par exemple, il existe un plus grand taux d'abandon dans les cantons de GE et du TI où les taux de maturité sont plus élevés (CSRE, 2014, p. 156).

Les cantons proposant le début du gymnase après trois ans de secondaire I sont en accord avec les réformes proposées par HarmoS et permettent une meilleure intégration et harmonisation nationale. Cependant, certains gymnases utilisent ce prétexte pour diminuer les coûts de la formation. Selon le rapport de 2006 sur le cursus conduisant à la maturité gymnasiale (AVPES, 2006, p. 5) : « L'argument principal du raccourcissement reste économique, mais les réformes du secondaire I et du degré primaire lui donnent un utile prétexte ». Il est donc vrai que la question des coûts est la raison essentielle d'une diminution de la durée des études gymnasiales pour améliorer les finances publiques.

L'organisation très hétérogène des gymnases en trois ou quatre ans ne dépend ni du taux de maturité par classe d'âge, effectif dans chaque canton, ni de la densité. En effet, l'annexe 3, représentant la répartition des élèves selon le type d'école et le canton, montre que la formation gymnasiale n'est pas le choix premier des élèves suisses, surtout dans les cantons suisse-allemands, qui préfèrent une formation professionnelle. Nous pouvons dès lors nous demander si le taux de maturité est en corrélation avec le nombre de gymnases par canton. En prenant le cas de ZH, selon l'annexe 3, nous observons un taux de 20 % pour un canton bénéficiant de plusieurs gymnases, alors que le JU avec un seul gymnase, compte un taux de plus de 25 %. Le cas de GE, par contre, pourrait valider cette interrogation, mais n'est pas suffisant pour généraliser une influence du taux de maturité sur le nombre de gymnases en Suisse par canton (CSRE, 2014, p. 109). De plus, afin de répondre à la question de la densité, certains cantons n'ont qu'un seul gymnase (AR, AI, GL, JU, NW, OW, SH, UR), alors que d'autres en comptent beaucoup plus (ZH, GE, LU). Ces derniers coûtent donc plus chers mais n'impliquent pas un gymnase d'une durée plus courte (Eberle & Brüggengbrock, 2013, p. 39).

En prenant en compte les avantages mentionnés dans les articles cités, nous sommes arrivées à valider certaines de nos hypothèses. En effet, nous avons pu montrer que les coûts ; la sélectivité ; ainsi que la qualité de la formation ont influencé la durée des gymnases. Cependant, aucune étude n'a été réalisée quant à l'impact de la structure d'un gymnase de trois ou d'au moins quatre ans sur la réussite universitaire car les taux cantonaux de réussite

sont restés confidentiels. La qualité de la formation reste fondamentale car elle permet aux élèves d'acquérir de meilleures aptitudes et donc d'être mieux préparés aux études tertiaires. C'est pourquoi elle a été analysée dans l'étude d'EVAMAR afin de mettre en évidence le niveau de la formation gymnasiale en Suisse en fonction de la durée⁹. Cette étude se trouve être le point de départ des débats actuels.

3. EVAMAR II : point de départ des débats actuels ?

EVAMAR, l'évaluation de la réforme de la maturité, a été d'abord réalisée en 2001 et a porté le nom d'EVAMAR phase I. Elle s'est centrée sur trois orientations principales : « (1) l'adéquation entre l'éventail des disciplines à option offertes et les centres d'intérêt des élèves et son incidence sur les réussites scolaires ; (2) la mise en œuvre des objectifs pédagogiques transversaux ; (3) la gestion de la réforme par les écoles » (Eberle & all., 2008, p. 1). Suite à la publication des résultats en 2004, il est ressorti que le RRM de 1995 était satisfaisant.

Une année plus tard, la CDIP et la Confédération ont pris la décision de mettre en place la deuxième phase de l'évaluation intitulée EVAMAR II. L'objectif principal était d'évaluer le niveau de compétences qu'atteignent les élèves à la fin de leur gymnase et ainsi contrôler leurs aptitudes à réussir au niveau tertiaire.

Les résultats qui ressortent de cette deuxième phase ont amené à la création de cinq projets par la CDIP, le cinquième traitant de notre problématique. Suite à ces résultats et aux débats actuels, nous pouvons nous demander si une harmonisation est envisageable.

3.1. EVAMAR II : résultats

Afin d'établir les connaissances et les aptitudes nécessaires aux études tertiaires, l'enquête EVAMAR II s'est divisée en plusieurs sous-projets : A et B: définition des connaissances et capacités requises pour entreprendre des études universitaires ; C: développement et réalisation de tests ; D1 et D2: analyse des examens et des travaux de maturité.

Les résultats obtenus, suite à la réalisation de tests dans le cadre du sous-projet C, ont permis de mettre en lumière l'hétérogénéité au sein des gymnases suisses. Les tests de l'étude portaient sur la langue première ; les mathématiques ; la biologie ; et les compétences transversales.

⁹ Cette partie est traitée à l'intérieur du sous-projet C de l'étude : « développement et réalisation de tests », que nous allons traiter plus en détails dans notre troisième partie.

Franz Eberle, dans sa version abrégée du rapport EVAMAR II de 2008¹⁰, a trouvé pertinent de faire des comparaisons entre le cursus long et le cursus court pour donner une vue d'ensemble des résultats par discipline, comme démontré dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Différences significatives entre gymnases de courte et longue durée

Résultats	Durée	moyenne	é-t	différence moyenne	amplitude de l'effet
GRAM	G_courte durée	498	73.11	-16	0.22
	G_longue durée	514	78.03		
TOT_BIO	G_courte durée	493	84.51	-27	0.32
	G_longue durée	520	80.18		
B_ÉVO	G_courte durée	494	78.86	-24	0.31
	G_longue durée	518	76.34		
B_STRU	G_courte durée	494	80.80	-24	0.30
	G_longue durée	518	77.19		
B_GÉN	G_courte durée	494	80.88	-24	0.30
	G_longue durée	518	77.21		
B_INFO	G_courte durée	493	81.64	-25	0.31
	G_longue durée	518	76.15		
B_ÉCO	G_courte durée	493	81.80	-25	0.31
	G_longue durée	518	77.55		
B_MET	G_courte durée	493	82.96	-25	0.31
	G_longue durée	518	76.90		

En Suisse alémanique (partie concernée par les deux cursus), dans tous les domaines testés, les résultats sont manifestement supérieurs dans un cursus de longue durée. Comme nous l'avons mentionné dans nos hypothèses, les élèves suivant un plus grand nombre d'années au gymnase ont de meilleures connaissances que ceux passant par deux années de secondaire I. Nous avons surligné en bleu, dans ce tableau, les chiffres relatifs aux cursus long et court afin de mettre en évidence qu'un gymnase de longue durée permet d'atteindre des résultats en dessus de la moyenne, ce qui n'est pas le cas pour un gymnase de courte durée.

Dans son rapport, Eberle a également voulu montrer les différentes structures gymnasiales en Suisse. A la différence de notre tableau 1, il a décidé de séparer ces structures en six strates : Zurich (le plus grand canton de Suisse) ; la Suisse alémanique avec un gymnase en trois ans ; la Suisse alémanique, « petit », avec les cantons ayant un taux plus faible de maturité (AI, NW, OW, GL, UR, AR, SH, VS-d, ZG) ; la Suisse alémanique, « grand », ayant un taux plus élevé de maturité (SZ, SO, TG, GR, BS, AG, SG, LU) ; la Suisse romande 1, avec un gymnase de trois ans seulement (BE-f, JU, NE, VD) ; et enfin la Suisse romande 2, avec un

¹⁰ Les tableaux proposés par Eberle, dans la version abrégée du rapport EVAMAR II, contiennent les données sur les aptitudes personnelles des étudiants calculées sur une fourchette allant de 200 à 800 points et dont la moyenne équivaut à 500 (modèle de Rasch). L'amplitude selon l'effet de Cohen correspond au plus grand écart entre les moyennes : 0,20 = faible ; 0,50 = moyen ; 0,80 = fort. Les chiffres entre parenthèses correspondent au classement par aptitude de chaque région.

gymnase d'un minimum de quatre ans (FR, VS-f). (Eberle & all., 2008, p. 14).

Notre choix de division dans le tableau 1 se rapproche de la manière dont Eberle a séparé les cantons dans son étude. Il a pris en considération l'élément de courte et longue durée ainsi que les années de trois ou quatre ans au gymnase. Cependant, il a écarté les cantons ayant des structures particulières tels que BL-BS et TI. La séparation entre les cantons alémaniques liée aux taux de maturité (petit-grand) ne nous a pas intéressées pour la question de la durée, car comme nous l'avons démontré, il n'existe pas de corrélation claire entre le taux de maturité et la durée des études¹¹.

Tableau 3 : comparaison entre strates des résultats du test de langue première

Domaines	Zurich	Suisse al., gym3	Suisse al., petit	Suisse al., grand	Suisse romande 1	Suisse romande 2	amplitude max.
TOT_LANGUE	498 (2)	489 (1)	502 (2)	501 (2)	501 (2)	524 (3)	0.41
C-É GÉN	500 (1)	495 (1)	507 (2)	498 (1)	499 (1)	514 (3)	0.24
C-É DÉTAIL	502 (3)	487 (1)	510 (4)	504 (3,4)	493 (2)	519 (5)	0.38
VOC	499 (2)	492 (1)	501 (2)	493 (1)	512 (3)	517 (3)	0.34
GRAM	502 (2)	489 (1)	509 (3)	500 (2)	500 (2)	512 (3)	0.32

Les éléments qui ressortent du tableau 3, que nous avons surlignés en rouge, sont de plus faibles résultats des cantons dont la durée de la maturité gymnasiale se fait en trois ans par rapport au gymnase en quatre ans au moins, au sein de la même région linguistique. De plus, les chiffres entre parenthèses démontrent le classement par domaine du plus faible au plus fort (1 étant le plus faible et 5 le plus fort).

Tableau 4 : comparaison entre strates des résultats du test de mathématiques

Domaines	Zurich	Suisse al., gym3	Suisse al., petit	Suisse al., grand	Suisse romande 1	Suisse romande 2	amplitude max.
TOT_MATH	501 (3,4)	492 (2)	505 (4)	496 (2,3)	477 (1)	522 (5)	0.48
ANALYSE	498 (3)	492 (2)	505 (4)	496 (2,3)	483 (1)	520 (5)	0.41
GÉOMÉTRIE	501 (3)	498 (2,3)	503 (3)	494 (2)	488 (1)	514 (4)	0.28
STOCHASTIQUE	498 (3)	492 (2)	500 (3)	501 (3)	481 (1)	528 (4)	0.55
DIVERS M	505 (4)	489 (2)	498 (3)	500 (3,4)	476 (1)	517 (5)	0.47

Le tableau 4 démontre encore une fois que les résultats sont moins bons dans les structures de trois ans, d'une manière plus marquée en Suisse romande.

¹¹ Se référer au point 2.3.

Tableau 5 : comparaison entre strates des résultats du test de biologie

Domaines	Zurich	Suisse al. gym3	Suisse al., petit	Suisse al., grand	Suisse romande 1	Suisse romande 2	amplitude max.
TOT_BIOL	522 (4)	506 (2)	510 (2,3)	514 (3)	459 (1)	462 (1)	0.75
B_ÉVOL	519 (4)	505 (2)	512 (3)	514 (3,4)	462 (1)	464 (1)	0.74
B_STRU	521 (4)	505 (2)	509 (2)	515 (3)	463 (1)	463 (1)	0.74
B_GÉN	521 (4)	505 (2)	509 (2,3)	513 (3)	464 (1)	463 (1)	0.76
B_INFO	522 (4)	504 (2)	509 (3)	513 (3)	462 (1)	463 (1)	0.75
B_ÉCO	521 (4)	506 (2)	511 (2,3)	513 (3)	460 (1)	463 (1)	0.75
B_MET	522 (4)	505 (2)	510 (2,3)	514 (3)	461 (1)	462 (1)	0.75

En ce qui concerne les tests de biologie, la Suisse romande, indépendamment de la structure de trois ou quatre ans, ne démontre pas de différences significatives, au contraire de la Suisse alémanique qui elle a de moins bons résultats avec un gymnase en trois ans.

Tableau 6 : comparaison entre strates des résultats du test de compétences transversales

Domaines	Zurich	Suisse al. gym3	Suisse al., petit	Suisse al., grand	Amplitude max.
T_QUANT	506 (3)	487 (1)	502 (3)	496 (2)	0.23
T_DIAGR	507 (4)	487 (1)	501 (3)	495 (2)	0.25
T_TEXT	507 (3)	486 (1)	501 (2)	496 (2)	0.24
T_SCIEN	507 (3)	486 (1)	500 (2)	496 (2)	0.25

Selon le site du secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)¹², les compétences transversales correspondent à l'aptitude des élèves aux études de médecine avec un accent particulier sur les compétences cognitives et sur les sciences expérimentales. Ces compétences révèlent à nouveau un résultat nettement inférieur dans les gymnases suisses alémaniques de trois ans.

Tableau 7 : comparaison entre strates des notes de maturité dans les disciplines testées

Disciplines	Zurich	Suisse al., gym3	Suisse al., petit	Suisse al., grand	Suisse romande 1	Suisse romande 2	Amplitude max.
Langue 1 ^{re}	4.73 (5)	4.63 (3)	4.76 (5)	4.67 (4)	4.48 (1)	4.55 (2)	0.50
Maths	4.39 (2)	4.30 (1)	4.39 (2)	4.35 (1)	4.29 (1)	4.38 (2)	0.12
Biologie	4.58 (1)	4.64 (2)	4.63 (2)	4.73 (3)	4.77 (4)	4.70 (3)	0.36
Sciences	4.54 (1)	4.60 (2)	4.61 (2)	4.66 (3)	4.52 (1)	4.63 (2,3)	0.26

Le tableau 7, quant à lui, est une tentative de rapprochement entre les résultats précédemment cités et les notes obtenues à la maturité dans les mêmes disciplines. Cependant, cette tentative est vaine car il n'existe que très peu de différences entre les cantons. Eberle l'explique par le fait que les examens de maturité ne sont pas fédéraux.

A la lumière des résultats d'EVAMAR II, l'auteur affirme : « Les valeurs les plus basses du test ne signifie en aucun cas que la qualité de l'enseignement des gymnases concernés soit mauvaise. Il s'agit en règle générale de causes structurelles ! » (Eberle & all., 2008, p. 14).

¹² Le site du SEFRI est disponible au lien suivant :
<http://www.sbfi.admin.ch/themen/01366/01379/01625/index.html?lang=fr>

L'analyse structurelle des résultats des tests révèle que les gymnases avec un cursus long sont généralement meilleurs dans toutes les disciplines (tableau 2). De plus, les tableaux 3-4-5-6 font ressortir que les gymnases dont la durée est de quatre ans au moins ont réalisé des résultats supérieurs dans les matières testées. En résumé, le nombre d'années d'études passées au gymnase paraît avoir un impact sur les aptitudes des élèves selon l'étude effectuée (Eberle & all., 2008, p. 28).

Les tests réalisés soutiennent ainsi notre point 2.3. Nous avons fait ressortir que la qualité de formation à la suite d'un gymnase d'une durée de trois ou quatre ans ne pouvait être identique. Grâce aux résultats d'EVAMAR II, l'impact de la durée des études sur les aptitudes des élèves a été attesté.

3.2. Projet 5 et avis divergents

Suite aux résultats d'EVAMAR II, le département fédéral de l'intérieur et la CDIP ont mis en place 5 projets dans le but de corriger les points négatifs de la maturité suisse¹³ :

Projet 1: « Compétences disciplinaires de base requises pour les études »

Projet 2: « Soutenir les écoles dans la réalisation d'épreuves communes »

Projet 3: « Améliorer les échanges entre gymnases et universités »

Projet 4: « Mieux positionner l'orientation universitaire et de carrière dans les gymnases »

Projet 5 : « Durée de la formation gymnasiale (question à traiter en seconde priorité)

La base légale actuelle (RRM/ORM 1995) autorise une variation dans la durée du gymnase: la formation gymnasiale proprement dite doit durer au minimum quatre ans, mais un cursus de trois ans est possible lorsque le degré secondaire I comporte un enseignement de caractère pré-gymnasial ».

« Faut-il changer cette réglementation et harmoniser à l'échelle suisse la durée de ce niveau d'enseignement? La question sera examinée par le DFI et la CDIP lorsque les résultats du projet Compétences disciplinaires de base seront connus, soit probablement à partir de 2015 » (Service de presse du Secrétariat général de la CDIP, Communiqué de presse du 11.04.2012).

Selon l'ancienne présidente de la CDIP, Isabelle Chassot : « La question de la durée n'est pas la priorité principale. Notre objectif est que la maturité reste une condition suffisante pour entrer dans une université ou une EPF, sans examen d'entrée » (Rumley, 2010, p.19). Madame Chassot justifie ainsi le choix de traiter ce projet en seconde priorité, ce que la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (ci-après CDGS) regrette. Les directeurs trouvent que ce projet est fondamental. Selon eux : « L'évaluation EVAMAR II montrait en effet une corrélation claire entre la qualité des performances obtenues et la durée

¹³ Les détails des projets sont visibles sur le site de la CDIP disponible à <http://www.edk.ch/dyn/24903.php>

de la formation gymnasiale » (CDGS, Conférence de presse, 2013). La société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (ci-après SSPEs) partage le même avis que la CDGS et aimerait que le projet 5 soit mis en place au plus vite (CDGS, 2010, p. 12).

Actuellement, le projet 5 est en voie de développement. Le comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), en charge du mandat du projet 5, a commencé à se pencher sur la question dont l'objectif est d'examiner si une harmonisation est possible au sein des gymnases suisses (Leuenberger, 2014, pp. 5-7).

3.3. Débats actuels par des exemples (Vaud-Valais)

Afin d'exemplifier notre problématique, nous nous sommes penchées sur deux cantons en particulier qui nous touchent aussi personnellement. Ces exemples nous permettent de confirmer l'actualité de notre questionnement. En premier lieu, le canton de Vaud, qui propose une structure gymnasiale inférieure à quatre ans et, en deuxième lieu, le canton du Valais avec une structure supérieure à quatre ans. Nous n'allons donc pas parler des cantons proposant le cursus long car nous nous sommes trouvées face à une absence de débats, étant donné que la question d'un minimum de quatre ans au gymnase ne se pose pas pour ce cursus.

Comme le titre de l'article tiré de l'Hebdo du 19 août 2010 le mentionne : « Vaud bloque l'entente sur le gymnase en quatre ans ». Le canton rejette totalement l'idée d'un prolongement de la durée des études au gymnase à quatre ans. Pour se justifier, il mentionne notamment un coût de plus d'une dizaine de millions, mais reconnaît qu'une année supplémentaire aboutirait à un niveau plus élevé de connaissances des élèves. En effet, l'étude EVAMAR II a montré que les résultats étaient meilleurs dans les cantons bénéficiant d'un gymnase plus long. Selon Anne-Catherine Lyon, cheffe de l'instruction publique vaudoise en 2010, il n'y a pas encore assez de recul quant aux résultats de la performance des élèves. Pour elle, il faudrait « suivre des cohortes de gymnasiens jusqu'à leurs trente ans pour prendre en considération ce qu'ils deviennent » (Rumley, 2010 p. 19). Un autre argument mis en avant par Mme Lyon est qu'un prolongement de la durée de gymnase aurait des conséquences négatives sur l'école obligatoire et serait contradictoire aux réformes imposées par HarmoS. De plus, le canton de Vaud se défend et s'appuie sur la cohérence du système en soutenant que si les gymnases suisses passent à une structure à quatre ans, suite à une harmonisation, même les gymnases de longue durée devraient s'y soumettre et modifier leur structure en cursus court (6-6 => 6-2-4).

Pour le canton du Valais, la question sur la durée des études est inversée. Au contraire de l'exemple du canton de Vaud, le Valais s'interroge sur un raccourcissement de la durée du gymnase en quatre ans. Le communiqué de presse du 17 novembre 2014 de l'association valaisanne des professeurs de l'enseignement secondaire II (ci-après AVPES) critique la motion du PDC du Bas « pour un CO en trois ans et une maturité gymnasiale en quatre ans ». Pour contrer cette initiative, l'AVPES émet quatre arguments. En premier lieu, ils mettent en avant les capacités et la rapidité des étudiants valaisans à obtenir leur diplôme d'étude tertiaire suite à l'année supplémentaire effectuée au gymnase. Ensuite, réduire le gymnase à quatre ans engendrerait une diminution des compétences que les élèves doivent acquérir pour obtenir leur maturité. De plus, l'association ajoute qu'il serait coûteux d'introduire une voie pré-gymnasiale au secondaire I pour garder les mêmes critères de qualité en vigueur. Finalement, leur dernier argument cible les options choisies par les élèves au gymnase devant se construire sur plusieurs années. Ils ont la possibilité de faire leur choix de l'option spécifique en deuxième année et non pas en première année, comme il est le cas pour les autres cantons.

L'article paru dans le Nouvelliste du 18 novembre 2014 mentionne les arguments pour ou contre cette motion. Il cite l'AVPES et donne la parole à Oskar Freysinger, chef du département de la formation. Pour lui, cette idée est absurde car elle correspondrait à une perte de temps pour les élèves ayant des notes suffisantes pour accéder au gymnase après deux ans et ne permettrait pas de finir les études universitaires plus tôt.

Le motionnaire, Joachim Rausis, justifie son idée par l'attractivité d'un gymnase plus court. Il le compare à d'autres formations de plus courte durée telle que l'école de culture générale. Cet argument est soutenu par Raymond Borgeat, pour qui ce système permettrait de mettre toutes les filières à même niveau. Il appuie son raisonnement en mentionnant une troisième année de plus en plus récurrente chez les élèves suite à des exigences plus élevées. Bien que l'aspect financier ne soit pas mis en avant dans cette motion, il reste quand même considérable dans la balance des arguments. Modifier la durée du gymnase permettrait de réaliser des économies.¹⁴

Suite à ces débats, il est intéressant de constater une divergence d'opinion entre les deux cantons quant à la durée des études. Cela prouve encore que l'organisation du gymnase est propre à chaque canton et rend la possibilité d'une harmonisation difficile. Il est important de

¹⁴ Le Grand Conseil valaisan a voté le 27 avril 2015 et a rejeté la motion par 84 non contre 32 oui.

se questionner sur une éventuelle homogénéité des systèmes au secondaire II, comme ce fut le cas pour le secondaire I avec la réforme d'HarmoS.

3.4. Harmonisation possible ou partielle ?

HarmoS serait-elle envisageable au secondaire II ? Ce questionnement, qui est très complexe, a été le fil rouge de notre mémoire. A ce stade, il ne nous est pas possible d'y répondre mais nous pouvons quand même tenter une ébauche de proposition. Dans un premier temps, nous pouvons observer diverses opinions à ce sujet émises par les acteurs de la politique éducative en Suisse.

La CDIP, comme nous l'avons vu précédemment, est réfractaire à une harmonisation totale. Pour les directeurs, ce projet d'harmonisation n'est pas primordial et a été laissé au second plan au profit d'autres réformes. Selon eux, le but principal d'une maturité gymnasiale reste l'accès aux études tertiaires. Toutefois, la CDGS trouve qu'il serait nécessaire d'harmoniser tous les gymnases à quatre ans au moins car « les résultats des élèves sont meilleurs quand la formation gymnasiale dure plus longtemps. Il faut donc viser à une durée de quatre ans au moins pour la formation gymnasiale, et maintenir et soutenir les gymnases de six années quand ils existent » (CDGS 2010, p. 12). Cette harmonisation partielle est soutenue par la SSPES qui demande « d'harmoniser dans toute la Suisse la durée des gymnases à quatre années au moins, sans exception. La deuxième partie de l'alinéa 2 « Un cursus de trois ans... » doit donc être supprimé » (SSPES, 2011). Ils se justifient en proposant trois arguments : la cohérence d'un système homogène renforcerait la crédibilité de la population envers le système éducatif gymnasial ; la transition du secondaire I vers le secondaire II serait moins sélective, ce qui permettrait une meilleure égalité des chances pour les élèves ; le passage du secondaire II vers les hautes écoles et les universités serait facilité car les élèves auraient les connaissances et la maturité nécessaire, limitant les échecs et les abandons au niveau tertiaire.

Selon nous, une harmonisation totale n'est pas encore possible dans un futur proche. Cependant, une harmonisation partielle serait envisageable. Nous sommes d'avis qu'une réforme du RRM est nécessaire et rejoignons en cela les arguments de la CDGS et de la SSPES (CDGS, 2010, pp. 11-13). En effet, il faudrait supprimer les gymnases d'une durée de trois ans et les contraindre à quatre ans au moins. L'exemple du Gymnase intercantonal de la Broye nous montre cette incohérence en proposant deux systèmes de durée différente pour les étudiants vaudois et fribourgeois. Nous pensons également que les gymnases de longue durée,

ayant obtenu de bons résultats à EVAMAR II, devraient subsister. Comme nous l'avons expliqué, ils correspondent tout simplement à une structure différente au sein de l'enseignement. Nous espérons que ces changements seront pris en compte lors des développements futurs du projet 5. Il faudra donc encore attendre patiemment pour assister aux aboutissements de ce projet et observer les réformes qui seront mises en place (Eberle & Brüggengbrock, 2013, p. 71).

Conclusion

Notre mémoire, centré sur la problématique de la durée des gymnases en Suisse, nous a permis de nous rendre compte de l'évolution de la structure gymnasiale et de son hétérogénéité au sein des différents cantons. Nous avons choisi d'effectuer un retour sur l'historique des gymnases, notamment de la réforme de 1925, qui a mis en place les différentes sections classiques, modernes (latin) et scientifiques, puis celle de 1972, qui a rajouté les sections économiques et langues modernes. Ces orientations ont été abolies par la suite par le RRM de 1995, qui a introduit les options spécifiques et complémentaires. Le but recherché par ce nouveau règlement était de donner un accès à n'importe quelle faculté universitaire.

Etant donné que le but principal visé par le gymnase est de permettre l'accès aux études tertiaires, la durée de la structure gymnasiale pour chaque canton n'influence pas ce résultat final. C'est pourquoi, en Suisse, nous sommes face à différentes structures. La question de la durée est cependant capitale car elle influence les compétences des étudiants. Toutefois, cette question est liée à la politique cantonale. En effet, une structure de trois ans coûte moins cher et permet aux élèves, grâce à trois années de secondaire I, d'être plus sûrs de leur choix au gymnase et peut-être de diminuer le taux d'abandon en première année. Cependant, une structure de quatre ans offre davantage de maturité et de meilleures aptitudes à la préparation du tertiaire. De plus, certains cantons suisse-allemands proposent deux types de cursus : long et court, qui n'influencent pas la durée totale de 12 ans de la formation amenant à l'obtention de la maturité.

L'étude EVAMAR II a montré que les résultats des gymnases ayant une structure de quatre ans au moins étaient meilleurs dans toutes les disciplines testées. A la lumière de ces résultats, cinq projets ont été mandatés par la CDIP, dont le projet 5 qui traite de la question de la durée mais qui sera traité en seconde priorité. Nous avons également trouvé intéressant de

confronter les opinions des acteurs de la politique éducative de Vaud et du Valais afin de comprendre les arguments avancés par chacun des partis. Suite à ce projet 5 et aux débats actuels, nous nous sommes posé la question de la possibilité d'une harmonisation en Suisse au secondaire II. Nous sommes arrivées à la conclusion que seule une harmonisation partielle serait possible car une harmonisation totale serait trop difficile à mettre en place.

Grâce à notre mémoire, nous sommes à présent plus au clair quant aux différences cantonales qui existent au sein des gymnases et il a été intéressant de comparer ces structures à une échelle suisse. Notre interrogation reste ouverte : à quoi le projet 5 va-t-il aboutir ?

Bibliographie

Annuaire de l'instruction publique, disponible à <http://retro.seals.ch/digbib/voltoc?pid=aip-001:1910:1/1910>

Association valaisanne des professeurs de l'enseignement secondaire (2014). *Communiqué de presse, 17 novembre 2014*. Disponible à <http://www.avpes.ch/upload/document/document-372-f.pdf>

Association valaisanne des professeurs de l'enseignement secondaire (2006). *Cursus conduisant à la maturité gymnasiale, mise à jour du rapport de décembre 2003*. Disponible à <http://www.avpes.ch/upload/document/document-194-f.pdf>

Centre suisse de la coordination pour la recherche en éducation (2014). *2014 : L'éducation en Suisse- rapport 2014*. Aarau : CSRE.

Conférence des directeurs de l'instruction publique. (2015). *Passage de l'école obligatoire aux écoles de maturité gymnasiale*. Disponible à <http://edudoc.ch/record/29580/files/uebertritt.pdf>

Conférence des directeurs de l'instruction publique. (2015). *Structures scolaires cantonales en Suisse*. Disponible à http://edudoc.ch/record/114071/files/Schulsysteme_2014_alle.pdf

Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses. (2013) *Conférence de presse « Les 100 ans de la CDGS » du 6 mai 2013*. Disponible à http://www.ksg-r-cdgs.ch/uploads/media/f_7_annexe_7_page_de_garde_01.pdf

Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses. (2010). A propos de la situation actuelle des gymnases. Thèses de la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses. *Gymnasium Helveticum*, 2, p. 11–13. Disponible à http://www.vsg-sspes.ch/fileadmin/files/GH/GH_02_2010.pdf

Charles, J-F. (1991). L'enseignement secondaire supérieur du XIX^{ème} siècle à 1960 environ. *Espace*, n° 11-12, pp. 8-11.

Charles, J-F. (2005). Les gymnases vaudois, une longue histoire, de nombreuses évolutions et de nouveaux défis à venir. Les dossiers de DFJ informations n° 1, pp.1-3. Disponible à http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers_pdf/DFJinfo_Lesdossiers_N1.pdf

Eberle, F & all. (2008). Evaluation de la réforme de la maturité de 1995 Phase II. Version abrégée du rapport EVAMAR II à l'intention de la CDIP et du SER. Université de Zurich. Disponible à http://www.ife.uzh.ch/research/lehrstuhleberle/forschung/evamar/2008_11_13_Version_abreg-ee_EVAMARII_f.pdf

Eberle, F. & Brüggenbrock, C. (2013). *L'éducation au gymnase*. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Disponible à <http://edudoc.ch/record/107750/files/Stub35B.pdf>

Leuenberger, M. &all. (2014). Maturité gymnasiale : garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Disponible à http://www.edudoc.ch/static/web/aktuell/vernehmlassung/gymn_maturitaet_f.pdf

Office fédéral de la statistique (2013). *Maturités et passage vers les hautes écoles 2012*. Neuchâtel : OFS. Disponible à <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5232>

Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (1995). Disponible à <http://rsn.ne.ch/ajour/dati/f/pdf/410132.pdf>

Rumley, T. (2010). Vaud bloque l'entente sur le gymnase en quatre ans. *Hebdo*, 19 août 2010, p.19. Disponible à http://www.vsg-sspes.ch/fileadmin/files/Pressemitteilungen/Gymnase_4_ans_Hebdo.pdf

Savioz, C. (2014). Le collège en 4 ans fait réagir. *Le Nouvelliste*, 18 novembre 2014. Disponible à <http://www.lenouvelliste.ch/fr/en-continu/le-college-en-quatre-ans-fait-reagir-498-1374453>

Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire. (2011). *Notre exigence : 4 ans de gymnase au moins*. Disponible à http://www.vsg-sspes.ch/fileadmin/files/Themen/Argumentaire_4_ans_fr_druck.pdf

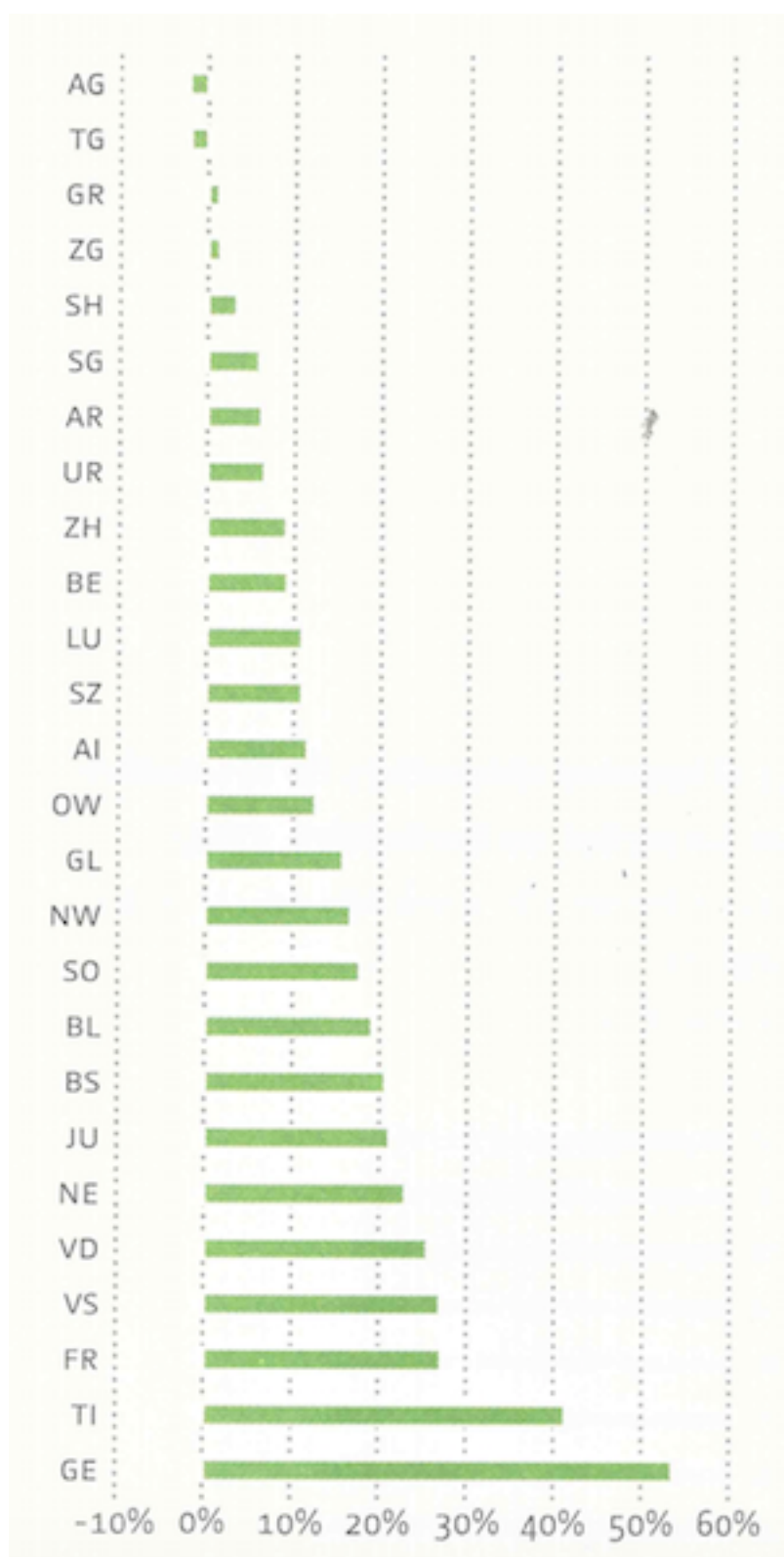
Service de presse du Secrétariat général de la CDIP (2012). *Communiqué de presse du 11.04.2012*. Disponible à <http://www.edk.ch/dyn/24903.php>

Annexes

1. Abréviations du nom des cantons (source OFS, Neuchâtel, 2015)

ZH	Zurich
BE	Berne
LU	Lucerne
UR	Uri
SZ	Schwytz
OW	Obwald
NW	Nidwald
GL	Glaris
ZG	Zoug
FR	Fribourg
SO	Soleure
BS	Bâle-Ville
BL	Bâle-Campagne
SH	Schaffhouse
AR	Appenzell Rh.-Ext.
AI	Appenzell Rh.-Int.
SG	Saint-Gall
GR	Grisons
AG	Argovie
TG	Thurgovie
TI	Tessin
VD	Vaud
VS	Valais
NE	Neuchâtel
GE	Genève
JU	Jura

2. Départs précoces du gymnase (Source : CSRE, 2014, p.156)



3. Répartition des élèves selon le type d'école et le canton (Source : CSRE, 2014, p. 109)

